



■ Situé en centre-bourg, le bâtiment est pratiquement vide ■ Soliha envisage sa réhabilitation ■ Par exemple en domicile groupé pour les personnes âgées.

Nouvelle vocation pour l'ex-mairie de Brossac

« **A**près le maintien du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) et la promesse de la communauté de communes (CCO) des 4B de s'atteler à la création d'un nouveau groupe scolaire à Brossac, le maire de cette commune, Didier Maudet, avait une autre bonne nouvelle à annoncer lors du conseil municipal de mardi. Il s'agit de la création d'un projet de domicile groupé pour personnes âgées dans le centre-bourg.

« Nous faisons partie des cinq dossiers retenus dans le département. Leur priorité mise sur le bien vivre ensemble et l'adaptation des logements.



Photos Cl.

« **Au début de l'année, le directeur de Soliha [Solidaires pour l'habitat Charente, NDLR], est venu visiter le village, indiquer l'édile. Il s'est montré intéressé par le bâtiment de l'ancienne mairie qui abrite ac-**



Le bâtiment de l'ancienne mairie de Brossac abrite actuellement la bibliothèque municipale et les bureaux de l'aide à domicile en milieu rural.

triellement la bibliothèque municipale et les bureaux de l'ADMR. » Le principe de ce domicile regroupé répond aux besoins d'hébergement des seniors dont l'autonomie est suffisante pour accéder à un logement individuel, mais dont le logement actuel ne convient plus, isolé en milieu rural, devenu

trop grand ou bien dégradé. « Nous faisons partie des cinq dossiers retenus dans le département, poursuit l'élu. Leur priorité mise sur le bien vivre ensemble et l'adaptation des logements. »

Coût de la réhabilitation: 509.600 euros

En effet pour chaque projet, à mi-chemin entre un logement privé et l'accueil en établissement médicalisé, une salle commune intérieure sera aménagée. Les accès aux espaces de vie communs seront facilités comme avec la mise en place d'un monte-personnes largement vitré. Chaque logement sera conçu pour accueillir des occupants à mobilité réduite et l'accent sera mis sur la domotique, avec l'installation de visiophones ou d'alarmes lumineuses pour malentendants. « Ce projet s'inscrit aussi dans notre

stratégie de revitalisation du centre-bourg, indique le maire. Nous sommes dotés de commerces et de services de proximité et nous faisons le choix de la rénovation d'un immeuble dans un esprit de lutte contre l'étalement urbain tout en valorisant notre patrimoine bâti. » Serait ainsi prévue sur trois niveaux la création de six logements de 38 à 50 m² et d'une pièce commune au rez-de-chaussée.

La commune confie son immeuble et peut passer un bail à réhabilitation de 43 ans avec Soliha. « Brossac développe ainsi son parc locatifs », ajoute le maire. D'autant qu'il n'existe aucune maison de retraite dans l'ex-canton de Brossac. Le coût de la réhabilitation est estimé à 509.590 euros TTC. La municipalité n'interviendrait que pour une subvention de 25.800€ (soit 5%) mais aura à sa charge l'aménagement de places de stationnement et d'un éventuel espace vert. Le projet a été validé à l'unanimité des conseillers.

Jean-Ves DELAGE

Zoom Barbezieux Du soutien pour Ali



Lundi soir, entre 60 et 80 personnes (photo Cl.) se sont rassemblées à l'appel du Collectif d'accueil des migrants devant la mairie de Barbezieux, pour soutenir Ali.

Le jeune homme, né en France et auquel l'administration a retiré sa carte d'identité, vit cloîtré dans la commune, sans travail (puisque'il n'a plus de papiers) ni ressources. Lundi devant la mairie, Richard Labaisse, le président du collectif, a rappelé la situation. Le maire André Meurallion a apporté à nouveau son soutien à Ali. Qui s'est lui-même exprimé pour remercier les habitants. Par ailleurs, des citoyens, à l'appel du collectif, ont adressé des courriers à la préfecture pour dénoncer cette situation et demander au préfet d'user de son pouvoir discrétionnaire pour obtenir un titre de séjour.

■ Chillac, Oriolles Éole Res fait appel

En février dernier, le tribunal administratif de Poitiers a validé le refus du préfet, sur le projet de parc de cinq éoliennes dans les communes de Chillac et Oriolles. La société Éole Res, porteuse du projet, avait contesté les arguments préfectoraux, notamment ceux basés sur la présence d'un couple de circaètes Jean-le-Blanc. Éole Res estimant avoir démontré que les éoliennes ne pouvaient perturber l'écosystème de cet oiseau. Or, on vient juste d'apprendre que la société a décidé de faire appel devant la cour d'appel administrative de Bordeaux. Éole Res indique que « ce projet, qui a le soutien des élus et des riverains, participe à l'atteinte des objectifs de développement éolien du Sud-Charente, et dans la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre. »

LA BATAILLE DE
CASTILLON

LE GRAND SPECTACLE DE NOUVELLE-AQUITAINE

TOUTES LES FINS DE SEMAINE
DE MI-JUILLET À MI-AOÛT

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS : WWW.BATAILLEDECASTILLON.COM OU 05 57 40 14 53